



**Direction générale de l'enseignement scolaire**  
Bureau de la formation des personnels  
enseignants et d'éducation

**Secrétariat général**  
**Direction générale des ressources humaines**  
École supérieure de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

**APPLICATIONS GAIA et EGIDE**

**GUIDE DE CODAGE DES ACTIONS  
DE FORMATION DES PERSONNELS  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Mai 2018**

Ce guide propose un recensement des 12 nomenclatures nationales utilisées dans l'application GAIA<sup>1</sup> ainsi qu'un descriptif du périmètre des données de l'entrepôt EGIDE<sup>2</sup>.

Ces nomenclatures sont accompagnées d'informations, de référence aux textes réglementaires, du champ d'application recommandé et d'exemples précis pour orienter le codage des actions de formation, aussi bien pour les dispositifs que pour les modules proposés aux niveaux académique et départemental.

L'objectif de cette démarche est de permettre une harmonisation des pratiques de codage des actions de formation dans les plans académiques de formation (PAF).

L'entrepôt EGIDE récupère des données des bases académiques et départementales GAIA afin de renseigner l'enquête nationale sur les données de la formation des personnels de l'éducation nationale.

Afin d'améliorer l'efficacité de cet outil de pilotage de la formation, il est important que les données issues des académies et départements soient fiables.

Le présent document a été rédigé, sous le pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire et de la direction générale des ressources humaines, par un groupe de travail composé de représentants académiques et départementaux, responsables de l'élaboration du plan de formation, de son organisation et de son suivi administratif et financier.

C'est un document évolutif qui s'enrichit régulièrement des avis et remarques des utilisateurs de GAIA et d'EGIDE, grâce à leur pratique quotidienne de ces applications.

Des référents académiques fonctionnels ont été désignés dans chaque académie afin d'aider les utilisateurs de ces applications. Ils sont également un relais auprès des administrateurs des systèmes d'information (ADSI) dans chacune des DSI locales.

---

<sup>1</sup> GAIA : Gestion académique informatisée des actions de formation.

<sup>2</sup> EGIDE : Entrepôt Gaia des indicateurs décisionnels destinés aux enquêtes.

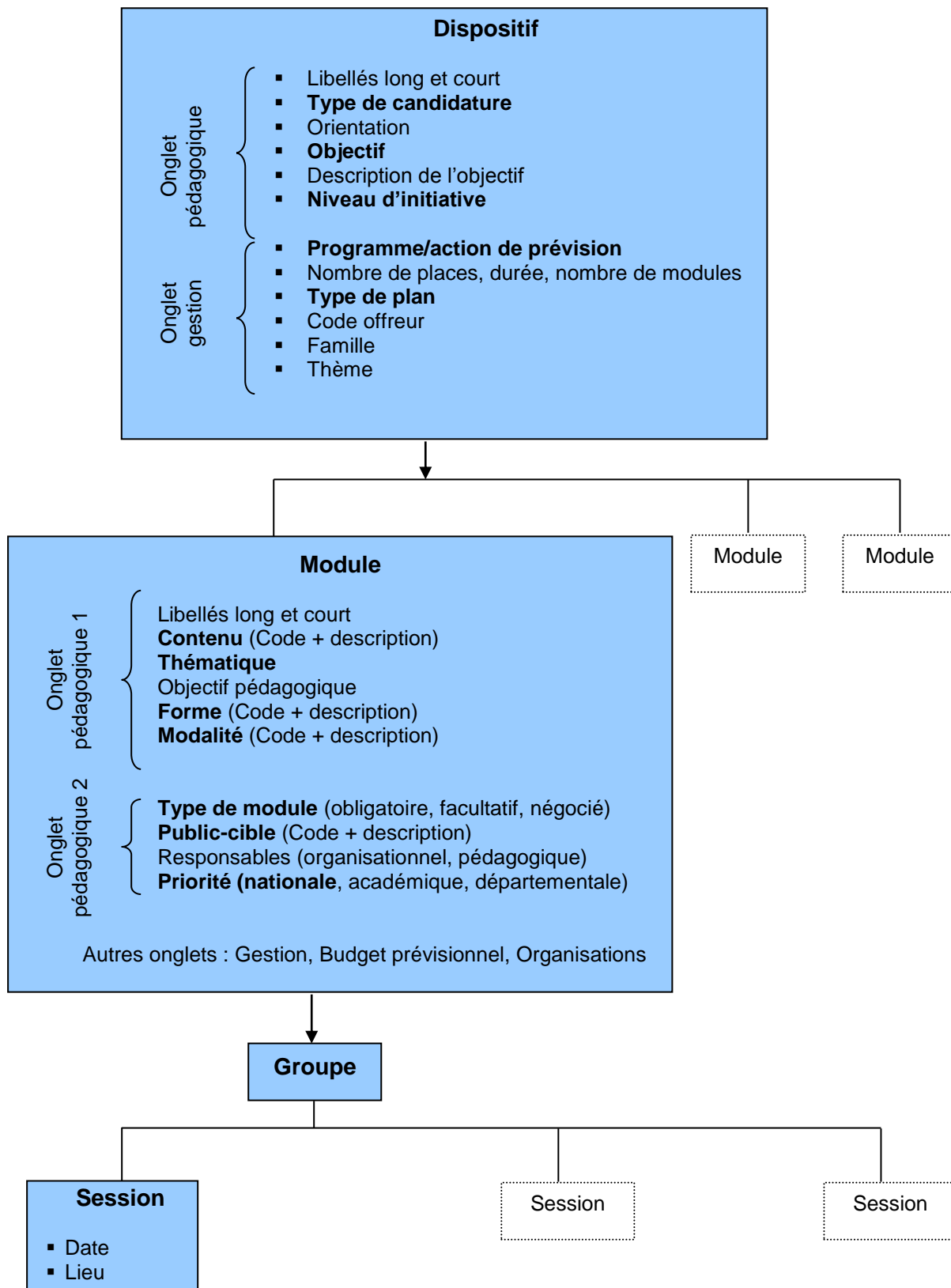
## Sommaire

---

Sommaire .....	3
Architecture d'un dispositif de formation .....	4
Nomenclature 1 : Dispositif — Niveaux d'initiative .....	5
Nomenclature 2 : Dispositif — Types de candidature .....	6
Nomenclature 3 : Dispositif — Objectifs .....	7
Nomenclature 4 : Dispositif — Programmes/Actions de prévision .....	11
Nomenclature 5 : Dispositif — Types de plan .....	11
Nomenclature 6 : Module — Contenus .....	12
Nomenclature 7 : Module — Thématiques .....	16
Nomenclature 8 : Module — Formes .....	18
Nomenclature 9 : Module — Modalités .....	18
Nomenclature 10 : Module — Types de module .....	19
Nomenclature 11 : Module — Publics cibles .....	19
Nomenclature 12 : Module — Priorités nationales .....	21
Correspondances entre GAIA et EGIDE .....	22

# Architecture d'un dispositif de formation

Les nomenclatures nationales traitées dans ce guide apparaissent en gras.



## Nomenclature 1 : Dispositif — Niveaux d'initiative

Le niveau d'initiative désigne le maître d'ouvrage du dispositif, l'institution ou la structure qui valide les besoins en formation et décide de la mise en œuvre de l'action de formation.

Code	Lettre dans l'identifiant du dispositif	Libellé	Champ d'application
01	N	National	D'initiative ministérielle : DGESCO, ESENER, CERPEP, DNE.
04	A	Académique	Actions de formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2 <sup>nd</sup> degré, des personnels ATSS, d'encadrement (personnels d'inspection, cadres administratifs et personnels de direction), des contrats aidés.
05	I	Interacadémique	Rencontres inter-académiques à l'initiative de plusieurs académies.
06	D	Départemental	Actions de formation des personnels enseignants du 1 <sup>er</sup> degré, AVSi <sup>3</sup> .
07	J	Interdépartemental	Rencontres interdépartementales de formation de personnels relevant du 1 <sup>er</sup> degré à l'initiative de plusieurs départements.

<sup>3</sup> AVSi : Auxiliaires de vie scolaire chargés de l'accompagnement individualisé d'un ou plusieurs élèves handicapés.

## Nomenclature 2 : Dispositif — Types de candidature

Le type de candidature détermine la personne, l'instance ou l'organisme à l'origine de l'inscription à l'action de formation. Il conditionne aussi les possibilités informatiques d'inscription. Il faut noter que quel que soit le type de candidature, il est techniquement toujours possible d'inscrire les candidats dans GAIA gestionnaire.

Code	Libellé	Champ d'application	Interface GAIA
1	Avec candidature individuelle	Inscription à l'initiative des personnels. La campagne d'inscription est, en général, suivie d'une campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques. Pour le 1 <sup>er</sup> degré, éventuellement suivie du projet d'attribution.	Les personnels s'inscrivent dans GAIA individuel (bleu). À l'issue de la campagne d'inscription, les supérieurs hiérarchiques émettent un avis sur les candidatures de leurs personnels dans GAIA responsable (vert).
2	Avec candidature collective	Inscription à l'initiative <ul style="list-style-type: none"><li>• des chefs d'établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré,</li><li>• des IEN pour le 1<sup>er</sup> degré,</li><li>• des chefs de service.</li></ul>	Les chefs d'établissement, les IEN du 1 <sup>er</sup> degré et les chefs de service inscrivent leurs personnels dans GAIA responsable (vert).
3	Sans appel à candidature	Inscription à l'initiative des corps d'inspection, public désigné par l'institution.	Les personnels des services de formation continue inscrivent les candidats dans GAIA gestionnaire (orange). Les responsables d'établissement ou de service peuvent inscrire les candidats dans GAIA responsable (vert).



La candidature collective constitue le cadre naturel des formations d'initiative locale, formations sur site ou formations en établissement.

## Nomenclature 3 : Dispositif — Objectifs

---

La nomenclature des objectifs de GAIA est issue du [décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007](#) relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et a été adaptée aux besoins spécifiques de l'éducation nationale. Les objectifs peuvent également être éclairés par la [circulaire d'application de ce décret, datée du 19 décembre 2007](#).

### Extrait du décret

*L'objet de la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'état et des établissements publics de l'état est de les habiliter à exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées durant l'ensemble de leur carrière, en vue de la satisfaction des besoins des usagers et du plein accomplissement des missions du service. Elle doit favoriser le développement professionnel de ces fonctionnaires, leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles. Elle concourt à l'égalité effective d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et facilite la progression des moins qualifiés.*

### Extrait de la circulaire

*L'objectif de [la] réforme de [la formation professionnelle] est triple :*

- *mettre en œuvre pour tous une formation professionnelle tout au long de la carrière fondée sur les besoins en compétences de l'administration et les projets professionnels et personnels des agents ;*
- *mieux accompagner le déroulement de carrière des agents et améliorer la prise en compte de leur expérience professionnelle ;*
- *renforcer le dialogue social, le rôle des acteurs nationaux et les instruments de mutualisation et de déconcentration en matière de formation professionnelle tout en organisant plus nettement le dialogue avec l'agent dans ce domaine.*

Il convient de se référer également au [décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007](#) relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État.



Cette nomenclature est rattachée à un dispositif et cible l'objectif de formation du public auquel ce dispositif est destiné. Cela amène à dupliquer des dispositifs pour rendre compte des différents objectifs des publics qui suivent une formation alors déclinée en deux dispositifs différents.

Code	Libellé	Référence au décret d'octobre 2007	Champ d'application
21	Formation professionnelle statutaire	<i>1° La formation professionnelle statutaire, destinée, conformément aux règles prévues dans les statuts particuliers, à conférer aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PES<sup>4</sup>.</li> <li>• PLC<sup>5</sup>.</li> <li>• Personnels d'éducation et d'orientation stagiaires.</li> <li>• Personnels de direction, d'inspection stagiaires.</li> <li>• Nouveaux directeurs d'école.</li> <li>• Médecins.</li> </ul>
22	Adaptation immédiate au poste de travail	<i>2° La formation continue, tendant à maintenir ou parfaire, compte tenu du contexte professionnel dans lequel ils exercent leurs fonctions, la compétence des fonctionnaires en vue d'assurer :</i> a) <i>Leur adaptation immédiate au poste de travail ;</i>	<p>Ces actions visent à faciliter <b>l'exercice de nouvelles fonctions</b> après une mutation ou une promotion et doivent permettre à l'agent de devenir rapidement opérationnel.</p> <p>Cet objectif est aussi associé à tous les changements de fonction qui ne relèvent pas d'une formation statutaire. Cela peut également être des dispositifs de reconversion / adaptation<sup>6</sup>.</p> <p>La liste qui suit n'est pas exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• directeurs faisant fonction ;</li> <li>• néo-Clis<sup>7</sup>, néo-Clin<sup>8</sup> ;</li> <li>• néo-CPC<sup>9</sup> ;</li> <li>• néo-brigades<sup>10</sup> ;</li> <li>• référents ASH ;</li> <li>• néo-Éclair<sup>11</sup>, néo-ERS<sup>12</sup> ;</li> <li>• néo-CTEN<sup>13</sup> ;</li> <li>• néo-DDFPT<sup>14</sup> ;</li> <li>• néo-coordonnateurs d'Ulis<sup>15</sup> ;</li> <li>• nouveaux gestionnaires ;</li> <li>• nouveaux secrétaires ;</li> <li>• nouveaux personnels de santé et du secteur social.</li> </ul>

<sup>4</sup> PES : Professeurs des écoles stagiaires

<sup>5</sup> PLC : Professeurs des lycées et collèges stagiaires

<sup>6</sup> Il s'agit aussi bien de la reconversion proprement dite, impliquant un changement de discipline, que de l'adaptation, impliquant un changement important des enseignements.

<sup>7</sup> Clis : Classes d'intégration scolaire.

<sup>8</sup> Clin : Classes d'initiation.

<sup>9</sup> CPC : Conseillers pédagogiques de circonscription.

<sup>10</sup> Personnels de remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré.

<sup>11</sup> Éclair : Programmes écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

<sup>12</sup> ERS : Établissements de réinsertion scolaire.

<sup>13</sup> CTEN : Contractuels de l'éducation nationale.

<sup>14</sup> DDFPT : Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

<sup>15</sup> Ulis : Unités localisées pour l'inclusion scolaire, anciennement UPI, Unités pédagogiques d'intégration.



Code	Libellé	Référence au décret d'octobre 2007	Champ d'application
23	Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	<i>b) Leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;</i>	<p>Ces actions sont destinées à <b>approfondir des connaissances</b>. Elles permettent de se préparer à des changements induits par la mise en place d'une réforme à venir.</p> <p>Elles visent également à adapter l'agent aux évolutions du poste de travail ou à l'environnement professionnel direct, du fait par exemple d'une nouvelle réglementation ou de la mise en place d'un nouveau système d'information.</p> <p>La liste qui suit n'est pas exhaustive. Elle regroupe les personnels concernés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les nouveaux programmes d'enseignement ;</li> <li>• les évolutions réglementaires, professionnelles, des outils informatiques ;</li> <li>• les dispositifs d'accompagnement personnalisé à l'école, au collège et au lycée ;</li> <li>• la mise en place de l'évaluation par compétences.</li> </ul>
24	Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	<i>c) Le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.</i>	Ces actions visent à approfondir la culture professionnelle, les <b>compétences</b> de l'agent. Cet objectif constitue le cadre naturel des actions de formation.
25	Préparation aux examens et concours	<i>3° La formation de préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne.</i>	Préparations aux concours internes, notion de promotion.
26	Accompagnement aux bilans de compétences	<i>4° La réalisation de bilans de compétences permettant aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel.</i>	Si tous les modules du dispositif sont concernés. <a href="#">Fiche pratique</a>
27	Accompagnement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)	<i>5° La validation des acquis de leur expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit au répertoire national prévu par l'article L. 335-6 du code de l'éducation.</i>	Si tous les modules du dispositif sont concernés. <a href="#">Fiche pratique</a>
28	Accompagnement des congés de formation	<i>6° L'approfondissement de leur formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels grâce au congé de formation professionnelle régi par le 6° de l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.</i>	Si tous les modules du dispositif sont concernés. <a href="#">Fiche pratique</a>

Code	Libellé	Référence au décret d'octobre 2007	Champ d'application
29	Accompagnement de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)		Si tous les modules du dispositif sont concernés. <a href="#">Fiche pratique</a>
30	Formation diplômante		Ces actions visent à <b>obtenir une certification</b> . La liste qui suit n'est pas exhaustive. <ul style="list-style-type: none"> <li>• DDEEAS<sup>16</sup> ;</li> <li>• préparation aux DU<sup>17</sup> ;</li> <li>• préparation au Cappei<sup>18</sup> ;</li> <li>• préparation aux spécialités : ISN<sup>19</sup>, DGEMC<sup>20</sup>, etc. ;</li> <li>• préparation au C2i2e<sup>21</sup> ;</li> <li>• préparation au Cles<sup>22</sup>, à l'enseignement des DNL<sup>23</sup> ;</li> <li>• SST<sup>24</sup>, PSC1<sup>25</sup>, monitorat Prap<sup>26</sup> ;</li> <li>• habilitation électrique, Caces<sup>27</sup> ;</li> <li>• CafipeMF<sup>28</sup> ;</li> <li>• CAFFA<sup>29</sup></li> <li>• Pacte<sup>30</sup>.</li> </ul>
31	Période de professionnalisation (2 <sup>nd</sup> e carrière...)		<a href="#">Fiche pratique</a>
32	Élaboration de ressources		Production de documents pédagogiques ou administratifs susceptibles d'être mis à la disposition des personnels.
33	Développement des compétences liées aux activités de formation		Formation de formateurs.
34	Conception et organisation de la formation		Ingénierie de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• groupes de pilotage ;</li> <li>• réunions de chargés de mission ;</li> <li>• réunions de formateurs.</li> </ul>
35	Accompagnement au bilan de carrière		Si tous les modules du dispositif sont concernés. <a href="#">Fiche pratique</a>
99	Fonctionnement		Modules de gestion à ne pas publier <sup>31</sup> .

<sup>16</sup> DDEEAS : Directeurs d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée.

<sup>17</sup> DU : Diplôme universitaire inclus le diplôme de psychologue scolaire.

<sup>18</sup> Cappei : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

<sup>19</sup> ISN : Informatique et sciences du numérique.

<sup>20</sup> DGEMC : Droit et grands enjeux du monde contemporain.

<sup>21</sup> C2i2e : Certificat informatique et Internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant ».

<sup>22</sup> Cles : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur.

<sup>23</sup> DNL : Discipline non linguistique, par exemple, enseignement en langue vivante étrangère d'une discipline comme les sciences de la vie et de la Terre, l'histoire et la géographie, etc.

<sup>24</sup> SST : Sauveteur, secouriste du travail.

<sup>25</sup> PSC1 : Unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

<sup>26</sup> Prap : Prévention des risques liés à l'activité physique.

<sup>27</sup> Caces : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

<sup>28</sup> CafipeMF : Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur.

<sup>29</sup> CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

<sup>30</sup> Pacte : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État.

<sup>31</sup> Fonctionnement, déplacements, fournitures : non pris en compte dans EGIDE.

## Nomenclature 4 : Dispositif — Programmes/Actions de prévision

Extraits du forum de la performance du budget de l'État

- [La LOLF : cadre organique de la gestion publique](#). Adoptée en 2001, mise en application en 2006, la loi organique sur les lois de finances (Lof) précise les modalités de préparation, de vote, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat et introduit une présentation du budget en missions, programmes et actions.
- [Comprendre les BOP](#). Un budget opérationnel de programme (BOP) est la déclinaison d'une partie de programme sur un périmètre défini, géographique ou fonctionnel.

Code	Libellé	Champ d'application
0139 12	Enseignement privé du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degré → Soutien	Personnels de l'enseignement privé.
0140 04	Enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré → Formation des personnels enseignants	Enseignants du secteur public dans le 1 <sup>er</sup> degré.
0140 06	Enseignement scolaire public du 1 <sup>er</sup> degré → Pilotage et encadrement pédagogique	Animation du réseau des IEN.
0141 10	Enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré → Formation des personnels enseignants et d'orientation	Enseignants du secteur public dans le 2 <sup>nd</sup> degré.
0141 12	Enseignement scolaire public du 2 <sup>nd</sup> degré → Pilotage, administration et encadrement pédagogique	Animation des réseaux d'IA-IPR, IEN-EG/ET.
0214 06	Soutien de la politique de l'éducation nationale → Politique des ressources humaines	Personnels d'encadrement et ATSS <sup>32</sup> .
0214 08	Soutien de la politique de l'éducation nationale → Logistique, système d'information, immobilier	
0230 01	Vie de l'élève → Vie scolaire et éducation à la responsabilité	AED et CUI hors AVS (à mission administrative)
0230 03	Vie de l'élève → Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	Auxiliaires de vie scolaire : AED <sup>33</sup> , AESH <sup>34</sup> , CUI <sup>35</sup> .

## Nomenclature 5 : Dispositif — Types de plan

Cette nomenclature permet d'identifier les actions de formation selon le plan de formation auquel elles sont rattachées. Le type de plan n'est pas audité dans EGIDE.

Code	Libellé
A	Formation ATSS
C	Formation inter-catégorielle
D	Formation inter-degrés
E	Formation encadrement
P	Formation 1 <sup>er</sup> degré
S	Formation 2 <sup>nd</sup> degré

<sup>32</sup> ATSS : Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

<sup>33</sup> AED : Assistants d'éducation

<sup>34</sup> AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap.

<sup>35</sup> CUI : Contrats uniques d'insertion.

## Nomenclature 6 : Module — Contenus

Le contenu indique le champ de connaissances ou le domaine d'activité sur lequel porte le module de formation.

Code	Libellé	Champ d'application
<b>A – Arts et patrimoine</b>		
A01	Arts plastiques	Explicite.
A02	Musique et éducation musicale	Explicite.
A03	Arts appliqués	Y compris la série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).
A04	Cinéma, danse, théâtre	Explicite.
A05	Patrimoine et richesses culturelles	Architecture, musées, monuments historiques.
A99	Autre contenu arts et patrimoine	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe A.
<b>B — Maîtrise de la langue, communication écrite et orale</b>		
B01	Lecture	Explicite
B02	Maîtrise de la langue	Y compris les contenus du socle commun de connaissances et de compétences.
B03	Activités de communication orale	Techniques d'expression, etc.
B04	Activités de communication écrite	Note, synthèse, etc.
B05	Éducation aux médias	Explicite.
B99	Autre contenu maîtrise de la langue, communication écrite et orale	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe B.
<b>C — Éducation, formation et organisation scolaire, accompagnement des personnels</b>		
C01	Aide aux apprentissages (y compris aide à l'élève)	Dispositifs d'aide et de soutien aux élèves (y compris élèves allophones, FLE <sup>36</sup> /FLS <sup>37</sup> ), adolescence, élèves à besoins pédagogiques spécifiques, socle commun, évaluation par compétences, tutorat, troubles du comportement.
C02	Aide spécifique ASH	La dyslexie, troubles du comportement dont les EHPI <sup>38</sup> .
C03	Aide spécifique grande difficulté scolaire	Difficultés scolaires qui ne relèvent pas d'un handicap, Segpa <sup>39</sup> , Erea <sup>40</sup> .
C40	Environnement géographique, économique, social et culturel (Rep, Rep +)	Actions spécifiques de l'éducation prioritaire.
C51	Organisation et suivi des structures scolaires	CPE <sup>41</sup> , scolarité, absences, parents, préfet des études, rôle du professeur principal.
C52	Connaissance des systèmes éducatifs	Explicite.
C60	Didactique et pédagogie	Formations des personnels à l'exercice de l'enseignement, contenus qui ne relèvent pas du disciplinaire : conduite de la classe, préparation des séquences, évaluation des acquis des élèves, etc.

<sup>36</sup> FLE : Français langue étrangère.

<sup>37</sup> FLS : Français langue seconde.

<sup>38</sup> EHPI : Élève à haut potentiel intellectuel.

<sup>39</sup> Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

<sup>40</sup> Erea : Établissement régional d'enseignement adapté.

<sup>41</sup> CPE : Conseillers principaux d'éducation.

Code	Libellé	Champ d'application
C61	Ingénierie éducative et de formation	Formation de formateurs, de tuteurs, de jurys - concours, VAE, RAEP -, réunions de préparation du plan de formation.
C70	Orientation	Formation à l'orientation quels que soient les personnels.
C80	Techniques documentaires et documentation	Formation aux techniques documentaires quels que soient les personnels.
C90	Accompagnement RH	Conseil mobilité et parcours professionnels, développement personnel, certification par la VAE, préparation RAEP, etc.
C99	Autre contenu éducation, formation ; organisation et accompagnement des personnels	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe C.

### D — Éducation physique et sportive

D01	Éducation physique et sportive	Tout type d'activité physique et sportive.
-----	--------------------------------	--

### E — Sciences et métiers de la gestion

E01	Gestion matérielle et patrimoniale	Disciplines d'enseignement et métiers.
E02	Gestion financière et comptable	Disciplines d'enseignement et métiers.
E04	Économie et gestion	Disciplines d'enseignement, y compris les STMG <sup>42</sup> .
E05	Administration et secrétariat	Disciplines d'enseignement et métiers.
E06	Gestion du personnel	Métiers : gestion administrative et paye.
E07	Gestion des moyens	Métiers.
E99	Autre contenu sciences et métiers de la gestion	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus E ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe E.

### F — Lettres et langues

F01	Lettres	Explicite.
F10	Langues anciennes	Explicite.
F21	Allemand	Explicite.
F22	Anglais	Explicite.
F23	Espagnol	Explicite.
F24	Italien	Explicite.
F48	Interlangues	À utiliser si le contenu concerne plusieurs langues vivantes étrangères et/ou régionales.
F49	Autres langues étrangères	À utiliser si le contenu correspond à une langue dont le nom n'apparaît pas dans le groupe F.
F50	Langues régionales <sup>43</sup>	Selon les textes en vigueur.
F99	Autre contenu lettres et langues	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe F, y compris disciplines non linguistiques, sections bilingues, etc.

### G — Pilotage et organisation

G01	Méthodologie de projet	Formation à dominante méthodologique quelle que soit la nature du projet.
G03	Pilotage des activités et des moyens	Y compris contrôle de gestion.
G05	Conseil, carrière et mobilité, gestion des compétences	Responsables RH.
G06	Management et communication	Animation d'équipe et conduite d'entretiens individuels - recrutement, professionnel, de formation -, techniques de communication.
G07	Évaluation des politiques, structures et dispositifs éducatifs	Formation des personnels d'encadrement et/ou inter catégorielle.

<sup>42</sup> STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

<sup>43</sup> À ne pas confondre avec l'enseignement bilingue, ni l'enseignement des Disciplines non linguistiques (DNL), qui relèvent justement d'une discipline.

Code	Libellé	Champ d'application
G99	Autre contenu pilotage et organisation	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe G.

### J — Santé, social, prévention, hygiène et sécurité

J01	Santé	Y compris le volet professionnel de la formation des personnels de santé.
J02	Social	Y compris le volet professionnel de la formation des personnels sociaux.
J03	Prévention des conduites à risque	Risques, conduites addictives, jeux dangereux, dérives sectaires, etc.
J04	Prévention de la violence	Explicite.
J05	Prévention des risques professionnels	Prap <sup>44</sup> , SST <sup>45</sup> , secourisme, risques psycho-sociaux.
J06	Hygiène et sécurité	Explicite.
J07	Sciences médico-sociales	Discipline d'enseignement.
J99	Autre contenu santé, social, prévention, hygiène et sécurité	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe J.

### K — Sciences, technologie et sciences de l'ingénieur

K01	Mathématiques	Y compris les statistiques.
K02	Physique-chimie	Explicite.
K03	Sciences de la vie et de la terre	Y compris les visites de sites naturels.
K04	Technologie	Explicite.
K05	Biotechnologies et SBSSA	Y compris biochimie et génie biologique.
K06	Architecture et construction	Spécialité STI2D.
K07	Energie et environnement	Spécialité STI2D.
K08	Innovation technologique	Spécialité STI2D.
K09	Transformations (chimie, agroalimentaire, verre, etc.)	Explicite.
K10	Mécanique et structures métalliques	Explicite.
K11	Moteurs, mécanique auto et aéronautique	Explicite.
K12	Électricité, électronique	Y compris l'habilitation électrique.
K13	Informatique industrielle, automatisme et maintenance industrielle	Logiciels de conception et de fabrication assistée par ordinateur, pilotage de machines-outils à commande numérique.
K14	Bâtiment, travaux publics, bois	Explicite.
K15	Énergétique, climatisation, chauffage	Explicite.
K16	Matériaux souples, textile, habillement	Explicite.
K17	Techniques de laboratoire	Notamment formation des personnels de laboratoire.
K18	Sciences de l'ingénieur	Explicite.
K99	Autre contenu sciences, technologie et sciences de l'ingénieur	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe E.

### L — Sciences humaines, sciences sociales et droit

L01	Histoire, géographie	Explicite.
L05	Philosophie	Explicite.
L10	Éducation civique et éducation à la citoyenneté	Vie scolaire, ECJS <sup>46</sup> , indiscipline, comportement, lutte contre les discriminations, sanctions, éducation à la défense, sécurité routière, etc.
L11	Sociologie	Explicite.
L12	Psychologie et sciences de l'éducation	Explicite.

<sup>44</sup> Prap : Prévention des risques liés à l'activité physique.

<sup>45</sup> SST : Sauveteur, secouriste du travail.

<sup>46</sup> ECJS : Éducation civique, juridique et sociale.

Code	Libellé	Champ d'application
L51	Droit	Y compris l'enseignement DGEMC <sup>47</sup> .
L53	Culture juridique	Y compris les finances publiques.
L60	Sciences économiques et sociales	Explicite.
L99	Autre contenu sciences humaines, sciences sociales et droit	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe L.

### M — Services

M01	Commerce et vente	Explicite.
M02	Logistique et transports	Explicite.
M03	Hôtellerie, restauration, tourisme	Explicite.
M05	Imprimerie, édition	Explicite.
M10	Accueil	Explicite.
M20	Entretien des locaux, des espaces verts, maintenance 1 <sup>er</sup> niveau	Explicite.
M99	Autre contenu services	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe M.

### N — Usages du numérique et des systèmes d'information

N01	Outils numériques de travail	Logiciels de bureautique, logiciels de traitement du son et de l'image, outils de formation à distance, classes virtuelles, ENT, etc.
N02	Méthodes, techniques et langages informatiques	Conception et élaboration d'applications informatiques, gestion des systèmes d'information, y compris les spécialités SIN <sup>48</sup> de la série STI2D et ISN <sup>49</sup> .
N03	Informatique de gestion	Applications de gestion (Chorus, Sirhen, GAIA, etc.) et d'aide à la décision, administration système
N05	Usages pédagogiques du numérique	Explicite
N06	Infrastructures, réseaux et télécoms	Explicite
N99	Autre contenu usages du numérique et des systèmes d'information	À utiliser si le module correspond à plusieurs des contenus ou à un autre contenu, non explicité, relevant du groupe N

### P — Autres contenus

Inexistants dans les précédents contenus/domaines interdisciplinaires et/ou transversaux, sans prépondérance d'un contenu relevant d'un autre groupe.

P98	Contenu touchant à plusieurs groupes (interdisciplinarité, transversalité)	À utiliser si le module correspond à des contenus qui appartiennent à des groupes différents
P99	Contenu ne touchant à aucun domaine des groupes précédents	À utiliser uniquement si le contenu n'existe pas dans cette liste : spécificités locales.

<sup>47</sup> DGEMC : Droit et grands enjeux du monde contemporain.

<sup>48</sup> SIN : Systèmes d'information et numérique.

<sup>49</sup> ISN : Informatique et sciences du numérique de la série S.

## Nomenclature 7 : Module — Thématiques

Cette nomenclature répond à un besoin spécifique de la DGESCO dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des réformes de l'enseignement scolaire et de la formation des enseignants fonctionnaires stagiaires. Le champ d'application des thématiques est suffisamment explicite pour pouvoir être codé efficacement.

 Si un module ne répond à aucune thématique, coder **00 - Aucune thématique actuelle**.

Thématiques communes au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>nd</sup> degré depuis 2016/2017

Code	Libellé	Champ d'application
<b>Thématiques communes au 1er et au 2nd degré</b>		
13	Accompagnement des professeurs stagiaires : conduite de classe	Gestion de classe pour les enseignants stagiaires
17	Enseignement de l'histoire des arts	Explicite
18	Intégration pédagogique des ENT	Usage pédagogique de l'ENT dans ses pratiques professionnelles (Encadrement et intercatégoriel)
20	Numérique au sein de la discipline	Intégration du numérique dans le cadre des enseignements
21	Éducation au développement durable	Explicite
22	Europe et international	Projets européens et internationaux, sections européennes et internationales
30	Certification CLES	Certification en langues des enseignants
31	Certification C2i2e	Explicite
32	Éducation prioritaire	Rep et Rep+
39	Développement de la pratique des langues vivantes	Langues vivantes, co-enseignement en langues, DNL au collège et au lycée
49	Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage	Neurosciences et apprenance en lien avec la recherche universitaire
50	Recherche et développement, innovation et expérimentation	Explicite
51	Différenciation pédagogique	Gestion de l'hétérogénéité, étayage, groupe de compétences, personnalisation des apprentissages
52	Objectifs, modalités et pratiques d'évaluation	Explicite
53	Cohérence École-collège	Interdégrés, cycle 3
54	Égalité entre les filles et les garçons	Explicite
55	Laïcité, valeurs de la République	Enseignement moral et civique, droits de l'homme, mémoire et citoyenneté
56	Dialogue avec les parents	Participation des parents dans la vie scolaire de l'établissement, les parents acteurs du projet éducatif de l'élève
57	EANA <sup>50</sup> et Efav <sup>51</sup>	Accueil et scolarité des élèves allophones issus de familles itinérantes et de voyageurs
58	Formations certificatives ASH	Explicite
59	Autres formations ASH	Explicite

<sup>50</sup> Élèves Allophones Nouvellement Arrivés

<sup>51</sup> Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs



Thématiques spécifiques au 1<sup>er</sup> degré depuis 2016/2017

Code	Libellé	Champ d'application
<b>Thématiques spécifiques au 1er degré</b>		
29	Formation réglementaire des nouveaux directeurs d'école	Formation initiale et continue
33	Activités pédagogiques complémentaires (école)	Explicite
37	Enseignement du français (école)	Explicite
38	Enseignement des mathématiques (école)	Explicite

Thématiques spécifiques au 2<sup>nd</sup> degré depuis 2016/2017


Code	Libellé	Champ d'application
<b>Thématiques spécifiques au 2nd degré</b>		
14	Lycée technologique : la série STI2D	Explicite
15	Lycée technologique : la série STL	Explicite
16	Lycée technologique : la série STD2A	Explicite
34	Accompagnement éducatif (collège)	Explicite
35	Accompagnement personnalisé (collège)	Explicite
36	Accompagnement personnalisé (lycée)	Explicite
40	Évaluation des compétences orales au baccalauréat	Langues vivantes
42	Lycée technologique : la série STMG	Explicite
43	Enseignements d'exploration	Explicite
44	Éducation à l'orientation	Accompagnement des élèves dans leur parcours de formation, Parcours Avenir.
45	Bac -3, bac +3 au lycée général et technologique	Construction des parcours en voie générale et technologique, de la 2 <sup>nd</sup> e à la 3 <sup>ème</sup> année de licence
46	Bac -3, bac +3 au lycée professionnel	Construction des parcours en voie professionnelle, de la 2 <sup>nd</sup> e à la 3 <sup>ème</sup> année de licence
47	Vie de l'élève	Délégués de classe, CAVL <sup>52</sup>
48	Ouverture à l'entreprise	Entretenir des relations avec le secteur économique, transmission des spécificités propres au métier et à la branche professionnelle
60	Enseignements pratiques interdisciplinaires	

<sup>52</sup> Conseil Académique de la Vie Lycéenne

## Nomenclature 8 : Module — Formes

La forme correspond à l'organisation la plus adaptée au module au vu de sa finalité, de son contenu et du public auquel il s'adresse.

Code	Libellé	Champ d'application
<b>A</b>	Réunion	Groupe de pilotage, harmonisation, ingénierie, préparation du Paf, concertation.
<b>B</b>	Stage	Actions de formation classiques, atelier d'échange de pratiques.
<b>E</b>	Séminaire	Séminaire ou colloque avec plusieurs intervenants et travaux en ateliers.
<b>F</b>	Groupe de travail	Groupe de projet, de formation/action, recherche/innovation, etc., ayant notamment pour vocation de produire des ressources pédagogiques ou de formation.
<b>G</b>	Parcours individualisé	Adapté aux besoins du stagiaire. Reconversion/adaptation <sup>53</sup> , par exemple.
<b>H</b>	Conférence	Apport scientifique ou culturel par l'intervention d'un spécialiste.
<b>K</b>	Autres <sup>54</sup>	Modules de gestion à ne pas publier, code objectif 99 au niveau du dispositif.
<b>L</b>	Animation	1 <sup>er</sup> degré : animation et formation pédagogiques. 2 <sup>nd</sup> degré : animation par les corps d'inspection (impulsion des réformes). <i>Quelle que soit la modalité (à distance ou présentiel)</i>
<b>M</b>	Tutorat	Accompagnement par un référent professionnel dans le cadre d'une adaptation à la fonction ou dans le cadre du traitement de la difficulté professionnelle.
<b>N</b>	Auto-formation	Travail individuel non accompagné avec supports pédagogiques, éventuellement en centres de ressources.

 Si aucune des formes proposées ne convient, afin d'éviter de coder **K – Autres**, réservé aux modules de gestion, coder de la façon suivante :  
**B – Stage** dans le cas où un intervenant au moins est convoqué.  
**A – Réunion** dans le cas où seuls sont convoqués des stagiaires au sens Gaia du terme.

## Nomenclature 9 : Module — Modalités

La modalité fait référence aux conditions dans lesquelles se déroule la formation, du point de vue du stagiaire.

Code	Libellé	Champ d'application
<b>L</b>	Présentiel	Formations ou réunions présentiels, avec ou sans intervenant.
<b>N</b>	A distance	Sessions à distance sans regroupement en présentiel.
<b>R</b>	Autres <sup>55</sup>	Modules de gestion à ne pas publier. Code objectif 99 au niveau du dispositif.
<b>S</b>	Hybride	Alternance de sessions en présence et à distance, synchrones ou asynchrones, parcours M@gistère.

<sup>53</sup> Il s'agit aussi bien de la reconversion proprement dite, impliquant un changement de discipline, que de l'adaptation, impliquant un changement important des enseignements. Ces dispositifs s'adressent particulièrement aux personnels enseignants des voies technologiques nouvelles des Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), des Sciences et technologies de laboratoire (STL) et des Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).

<sup>54</sup> Ne pas utiliser cette forme pour les modules destinés à EGIDE.

<sup>55</sup> Ne pas utiliser cette modalité pour les modules destinés à EGIDE.

## Nomenclature 10 : Module — Types de module

Le type de module précise la manière dont sont gérées les candidatures sur le module. Cette information n'est pas auditée dans EGIDE.

Code	Libellé	Champ d'application
B	Obligatoire	Toute personne inscrite à un dispositif est automatiquement inscrite aux modules obligatoires. La notion de module obligatoire est, par exemple, pertinente pour les actions de formation nécessitant un tronc commun.
F	Facultatif	Toute personne inscrite à un dispositif peut être inscrite à un (au moins) ou plusieurs de ses modules.



Le choix du type de module a un impact direct sur la gestion des inscriptions : dans le cas d'un module obligatoire rattaché à un dispositif plurimodulaire, l'inscription à l'un des modules — obligatoire ou facultatif — de ce dispositif implique automatiquement l'inscription à tous les autres modules obligatoires de ce dispositif.

## Nomenclature 11 : Module — Publics cibles

Le public cible fait référence aux personnels à l'attention desquels le module est élaboré. Ce sont les notions de fonction et de lieu d'exercice qui priment et non pas l'appartenance à un corps ou à un grade.

Code	Libellé	Champ d'application
<b>A0</b>	<b>Fonction d'enseignement</b>	
A1	Enseignant en école	
A2	Enseignant en collège	
A3	Enseignant en Segpa	
A4	Enseignant en lycée	
A5	Enseignant en lycée professionnel	
A6	Enseignant éducation prioritaire	
A7	Assistant étranger	
<b>B0</b>	<b>Fonction de formation</b>	
B1	Formateur	
B2	Maître formateur	Professeurs des écoles Maîtres formateurs
B3	Conseiller pédagogique	
B4	Formateur en ESPE	
B5	Formateur animateur Tice	
B6	Responsable d'ingénierie éducative ou de formation	
B7	Tuteur	Dont maîtres d'accueil temporaire
B8	Conseiller en formation	
<b>C0</b>	<b>Fonction d'éducation</b>	
C1	Conseiller d'éducation	
C2	Assistant d'éducation	
C4	Assistant de prévention et de sécurité	
<b>D0</b>	<b>Fonction d'aide, soutien, conseil aux élèves</b>	
D1	Personnel de l'ASH	Y compris référents ASH.
D2	Psychologue scolaire, rééducateur	
D3	Personnel d'orientation	
D4	Professeur principal	

Code	Libellé	Champ d'application
D5	Emploi d'avenir professeur	
D6	Auxiliaire de vie scolaire	
E0	<b>Fonction documentation, bibliothèques, archives</b>	
F0	<b>Fonction d'encadrement supérieur</b>	
G0	<b>Fonction d'encadrement intermédiaire</b>	
G1	Chef de division ou responsable de service	
G2	Chef de bureau	
G3	Directeur de CIO	
G4	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	Anciennement chefs de travaux
G5	Responsable d'équipe	
H0	<b>Fonction de gestion</b>	
H1	Gestionnaire d'EPL	
H2	Agent comptable	
H3	Gestionnaire de service en DSDEN ou en rectorat	
J0	<b>Fonction de direction d'école, d'EPL ou d'établissement spécialisé</b>	
J1	Directeur d'école	
J2	Directeur d'établissement spécialisé	
J3	Proviseur et adjoint	
J4	Principal et adjoint	
K0	<b>Fonction d'inspection</b>	
K1	Igen	
K2	IA-IPR	
K3	IEN IO	
K4	IEN ET/EG	
K5	IEN 1 <sup>er</sup> degré	
L0	<b>Fonction juridique</b>	
L1	Responsable de cellule juridique	Agents en exercice dans une cellule juridique
M0	<b>Fonction médico-sociale</b>	
M1	Médecin	
M2	Personnel infirmier	
M3	Personnel de service social	
M4	Secrétaire médical	
N0	<b>Fonction de gestion des ressources humaines</b>	
N1	DRH (directeur des ressources humaines)	
N2	Correspondant RRH (relations ressources humaines)	Dont conseiller mobilité carrière
P0	<b>Administration générale</b>	
P1	Secrétariat des EPL	
P2	Secrétariat des services en DSDEN ou en rectorat	
R0	<b>Fonction informatique et audiovisuelle</b>	
R1	Maintenance des matériels	
R2	Maintenance des réseaux informatiques	
R3	Fonction système	
R4	Maintenance logicielle	
S0	<b>Fonction communication relations publiques</b>	
S1	Personnel d'accueil	
S2	Chargé de relation presse	
S3	Responsable éditorial	
S4	Responsable communication	
T0	<b>Fonction hygiène et sécurité</b>	
T1	Inspecteur sécurité santé et travail	ISST
T2	Assistant et conseiller de prévention	
U0	<b>Fonction logistique cadre de vie et hébergement</b>	
U1	Cuisine et restauration	

Code	Libellé	Champ d'application
U2	Maintenance et entretien des bâtiments	
U3	Laboratoire	
U4	Assistant cadre de vie (y compris emplois jeunes)	
V0	<b>Fonction de reprographie et édition</b>	
W0	<b>Recherche</b>	
Y0	<b>Public inter-catégoriel</b>	
Y1	Inter-catégoriel personnels d'encadrement	
Y2	Inter-catégoriel équipe d'établissement ou de service	
Y3	Inter-catégoriel personnels ATSS	
Y4	Inter-catégoriel santé/social	
Y5	Inter-catégoriel 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré	
Y9	Autres publics inter-catégoriels	

## Nomenclature 12 : Module — Priorités nationales

La nomenclature des priorités nationales est annuelle. Les priorités nationales sont fixées chaque année par un courrier de la DGESCO.



Si un module ne répond à aucune priorité nationale, coder **00 - Aucune des priorités nationales actuelles**.

La liste des priorités de l'année scolaire en cours est disponible en annexe du présent guide.

# Correspondances entre GAIA et EGIDE

---

## Périmètre des données de GAIA prises en compte dans EGIDE

### 1<sup>er</sup> degré

#### *Enquête prévisionnelle sur l'année n*

Sont pris en compte les modules qui répondent aux critères suivants :

- tous les modules dont les dispositifs sont imputés sur le BOP 0140 04 ;
- y compris les modules désactivés ;
- sauf ceux qui sont rattachés aux dispositifs dont le niveau d'initiative est national (code 01 pour le niveau d'initiative ou lettre N dans l'identifiant) ;
- sauf ceux qui sont rattachés aux dispositifs dont l'objectif relève du fonctionnement (code 99).

#### *Enquête sur le réalisé de l'année n-1*

Sont pris en compte les modules qui correspondent au périmètre du prévisionnel, sauf ceux qui sont désactivés.

### 2<sup>nd</sup> degré

#### *Enquête prévisionnelle sur l'année n*

Sont pris en compte les modules qui répondent aux critères suivants :

- tous les modules dont les dispositifs sont imputés sur le BOP 0141 10 ;
- y compris les modules désactivés ;
- sauf ceux qui sont rattachés aux dispositifs dont le niveau d'initiative est national (code 01 pour le niveau d'initiative ou lettre N dans l'identifiant) ;
- sauf ceux qui sont rattachés aux dispositifs dont l'objectif relève du fonctionnement (code 99).

#### *Enquête sur le réalisé de l'année n-1*

Sont pris en compte les modules qui correspondent au périmètre du prévisionnel, sauf ceux qui sont désactivés.

## Indicateurs GAIA pris en compte dans EGIDE

### Enquête prévisionnelle sur l'année n

Indicateur	Précision
Nombre de modules	Y compris les modules désactivés
Nombre de journées stagiaires prévisionnelles	Somme (nombre de places de chaque module x durée en heure) / 6

### Enquête sur le réalisé de l'année n-1

Indicateur	Précision
Nombre de modules	Sauf les modules désactivés
Nombre de journées stagiaires effectives	Nombre d'heures de présence saisies dans GAIA / 6
Nombre de candidats inscrits sur chaque module	Explicite
Nombre de candidats retenus sur chaque module	Explicite
Nombre de stagiaires convoqués non excusés	Explicite
Nombre de stagiaires assidus sur chaque module	Qui ont assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués (au moins 2/3 de présence par rapport à la durée de convocation)
Nombre de stagiaires présents sur chaque module	Qui ont émargé au moins une fois sur le module auquel ils ont été convoqués (au moins 1 heure de présence)

Edition du mercredi 2 mai 2018